

**DOCUMENT ATTESTANT DE LA CONFORMITÉ DU PROJET D'INSTALLATION  
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DONT LA CHARGE BRUTE  
DE POLLUTION ORGANIQUE EST INFÉRIEURE OU ÉGALE À 1,2 KG/J DE DBO5  
AU REGARD DES PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES**

**Référence dossier SPANC**

- Article L 2224-8 du code général des collectivités territoriales
- Article R 431-16 et R 441-6 du code de l'urbanisme

Nom et prénom du demandeur : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Adresse du projet d'installation d'assainissement (si différente de l'adresse du demandeur) :.....

Code postal : ..... Commune : .....

Le SPANC - Service Public d'Assainissement Non Collectif -, au regard des principes généraux et des prescriptions techniques imposées par l'arrêté modifié du 7 septembre 2009 et des éléments déclaratifs transmis par le demandeur en date du ..... / ..... / ....., atteste de la conformité du projet d'installation d'assainissement non collectif déposé :

**CARACTÉRISTIQUES DU PROJET DE CONSTRUCTION**

Descriptif du projet d'installation d'assainissement non collectif validé : .....

.....

.....

Nombre de pièces principales déclarées par le demandeur : ..... PP

et/ou

Nombre d'équivalents-habitants déclarés par le demandeur : ..... EH

Le ..... / ..... / ....., à .....

**Visa du responsable du SPANC :**

Coordonnées du SPANC :

La présente attestation n'est valable que pour le projet d'installation d'assainissement non collectif déposé et le plan de masse soumis à l'accord du SPANC.

La possibilité pour le demandeur de modifier son projet d'installation d'assainissement non collectif postérieurement à l'obtention du permis de construire ou du permis d'aménager demeure envisageable indépendamment des procédures d'autorisation d'urbanisme à la condition impérative que le nouveau projet d'assainissement reste adapté au projet immobilier validé, notamment en termes de dimensionnement, d'implantation et vis-à-vis des contraintes de la parcelle. Dans ce cas, une demande modificative doit être déposée auprès du SPANC, une nouvelle instruction du projet étant nécessaire.